

M. Rouvier et M. Grignon ont fourragé dans le dossier tout à leur aise. C'est le 8, au conseil de cabinet, que M. Mazza a demandé au président du conseil des explications sur les insinuations de la presse et ce n'est que sur sa menace de se retirer immédiatement, que M. Rouvier a consenti à lui donner satisfaction. On conçoit, par ce procédé, quels doivent être les rapports actuels entre le président du conseil et les journaux. M. Mazza n'est pas d'avis de révoquer. Et s'il l'est demain, que fera le préfet de police; parlera-t-il à son tour et assisterons-nous à un nouveau scandale, celui-là purement ministériel.

Comme on le voit, toutes ces questions sont la plus vive inquiétude dans tous les cercles. Dans le public, bien qu'on ne connaisse pas encore toute la vérité, l'émotion n'est pas moindre. Les journaux ont publié de nouvelles éditions qui ont été enlevées en un instant. Tout le monde comprend que la situation actuelle ne peut plus durer; une solution quelconque s'impose à bref délai.

On nous rapporte que le droit de Sénat a décidé d'écarter le candidat, à la présidence de la République, de MM. Ferry et de Freycinet. D'autre part, nous reproduisons ce bruit sans réserve, les gauches du Sénat se seraient mises d'accord, sur le nom de M. Carnot, pour ancien ministre des finances, à son défaut, elles porteraient M. Arago, ambassadeur à Berne.

Ce ne serait là qu'une sorte de président provisoire, gardant la place pour M. Grévy. Bull.

### DANS LES COULOIRS DE LA CHAMBRE

Un projet de police arrêtée... par l'intermédiaire de M. Pottier... M. Grévy, ministre de l'Intérieur, a été l'objet de nombreuses attaques de la part de la presse. On a dit qu'il avait été arrêté par la police, ce qui est absolument faux. M. Grévy a été arrêté par la police, ce qui est absolument faux. M. Grévy a été arrêté par la police, ce qui est absolument faux.

Paris, 15 novembre. Voilà maintenant qu'il ne s'agit plus seulement de poursuites contre M. Wilson, mais de nouvelles arrestations, et les personnes visées ne seraient plus ni moins que M. Grignon, préfet de police, M. Goron sous-chef de la sûreté, etc. Vos juges le préfet de police arrêtant M. Grignon.

M. Clémenceau, voyant venir à lui M. Pissard, M. Ranc et M. Keimach, leur dit : « Ah, au moins on va avoir quelque chose à arrêter. » Vous savez, riposte M. Pissard, qu'il est question de faire connaître Desmons, le président de la commission d'enquête, au dépôt. « Il paraît que lorsqu'il est arrivé hier chez le juge d'instruction avec MM. de la Ferrière et Sais on a failli le garder lui et ses collègues. »

Voilà ce que nous entendons dire. Nous en passons et des millelours. D'autre part, on annonce que la maison de banque Sineet et Cie aurait l'intention de poursuivre M. Pottier. Nous avons eu effet dit ce que demandait M. Pottier d'un côté et M. Wilson de l'autre. On a dit aussi que M. Wilson, ancien directeur de la Banque de France, avait été dérobé à M. Sineet et Cie, ces derniers ne sachant que est le ou les auteurs du vol. M. Pottier serait poursuivi en tant que détecteur.

On explique ainsi les bruits de poursuites contre M. Grignon. Le préfet de police et l'autorité principale de la substitution des lettres dans le procès Grignon, M. Wilson et Goron ne seraient plus que des complaisants. On dit que M. Grignon n'a pas été arrêté par la police, mais qu'il a été arrêté par la police, ce qui est absolument faux. M. Grignon n'a pas été arrêté par la police, mais qu'il a été arrêté par la police, ce qui est absolument faux.

Le nombre de lettres saisies en même temps que le mémoire est exactement de dix. Autorisation de prendre copie de tout va être demandée au garde des sceaux. On parle aussi d'autres tripotages ou seraient impliqués des membres du gouvernement. C'est le 8, au conseil de cabinet, que M. Mazza a demandé au président du conseil des explications sur les insinuations de la presse et ce n'est que sur sa menace de se retirer immédiatement, que M. Rouvier a consenti à lui donner satisfaction.

On conçoit, par ce procédé, quels doivent être les rapports actuels entre le président du conseil et les journaux. M. Mazza n'est pas d'avis de révoquer. Et s'il l'est demain, que fera le préfet de police; parlera-t-il à son tour et assisterons-nous à un nouveau scandale, celui-là purement ministériel. Comme on le voit, toutes ces questions sont la plus vive inquiétude dans tous les cercles.

Dans le public, bien qu'on ne connaisse pas encore toute la vérité, l'émotion n'est pas moindre. Les journaux ont publié de nouvelles éditions qui ont été enlevées en un instant. Tout le monde comprend que la situation actuelle ne peut plus durer; une solution quelconque s'impose à bref délai.

On nous rapporte que le droit de Sénat a décidé d'écarter le candidat, à la présidence de la République, de MM. Ferry et de Freycinet. D'autre part, nous reproduisons ce bruit sans réserve, les gauches du Sénat se seraient mises d'accord, sur le nom de M. Carnot, pour ancien ministre des finances, à son défaut, elles porteraient M. Arago, ambassadeur à Berne.

Ce ne serait là qu'une sorte de président provisoire, gardant la place pour M. Grévy. Bull.

### REVUE DE LA PRESSE

Le Radical, examinant l'éventualité d'une vacance de la présidence de la République, déclare qu'il ne voit « pas d'autre candidature que celle de M. Floquet, remplissant la double condition d'être populaire près de la majorité des républicains et, acceptable par la majorité du Congrès. »

Le Figaro trouve juste que l'opinion se retourne contre le président de la République et lui demande compte d'une indifférence qui a été aussi fatale au pays qu'à sa propre famille. « Que M. Grévy, constata-t-il, médite et redoute l'exemple de Plébe. »

Le Patriote, la présence de M. Grévy à la présidence est le seul sujet de trouble sérieux qui existe actuellement. « En se retirant, il jetera dans l'Etat le rôle que remplit le soupape de sûreté dans les machines surchauffées et il mettra ce rôle qu'il a rempli pendant soixante ans, en laissant derrière lui un exemple qui sera le seul sujet de trouble sérieux qui existe actuellement. »

M. H. Rochefort dit dans l'Intransigeant : « S'imagine-t-on M. Grévy demeuré le chef de l'Etat et répondant aux ambassadeurs étrangers qui lui demanderont des nouvelles du mari de sa fille : « Nous êtes bien bons; je suis allé le voir hier à Mazza pour lui porter un morceau de saucisson, car l'ordinaire de la prison est si maigre ! Il se portait assez bien et m'a prié de vous adresser tous ses compliments. »

raitre extraordinaire au premier abord, mais qui n'en est pas moins certain, les ferristes et le cabinet intrigant pour qu'il en soit ainsi pendant quelque temps encore. M. Rouvier est convaincu qu'aucune présidence entrainerait nécessairement une crise ministérielle. Aussi, contraint d'une part, à faire demander des poursuites contre M. Wilson, par crainte d'être renversé si une ordonnance semblait émise, et d'autre part, à se retirer par peur de la Chambre, M. Grévy ne se retirerait pas, quand même la Chambre autoriserait les poursuites.

De leur côté, les ferristes comprennent que le moment n'est pas venu pour leur chef de décrocher la limace. Sa candidature rencontre une opposition tellement vive qu'elle pourrait être parvenue à l'Assemblée dans la rue. Mais, il faut tout prévoir, logiquement, et malgré lui, M. Grévy ne pourra rester à l'Élysée si son genre y est arrêté.

Déjà la Chambre, on parle d'une manifestation dont la forme reste à définir, plus grave que celle de Versailles, pour obliger M. Grévy à démissionner. Donc, en présence de cette éventualité, les opportunistes ne veulent pas arriver au congrès près de Paris. Tout en continuant à travailler pour Ferry on lance une nouvelle candidature autour de laquelle on mése une active propagande.

Ce candidat n'est autre que M. Spuller. Le centre-gauche de la Chambre aurait promis son appui et nous savons, de bonne source, que des démarches en sa faveur ont été faites auprès de nos amis de la droite. On fait valoir que M. Spuller a jadis défendu les intérêts de la religion, le clergé et le clerc de cathédrale n'ont qu'à se féliciter de son attitude de ministre des cultes, etc.

Mais les conservateurs acceptent avec froideur ces ouvertures; ils n'oublient pas le discours de St-Gaudens et pensent, comme nous, qu'il faut se méfier de ce bloc entassé.

### SENAT

(Dépêche de notre correspondant particulier) Séance du 15 novembre 1887. Avant la séance. A la suite de conversations échangées entre les membres de la droite du Sénat et de la Chambre, la droite sénatoriale s'est réunie aujourd'hui. Elle a décidé, après une assez longue délibération, de donner mandat à sept de ses membres de s'entendre avec le bureau de la Chambre et de lui proposer un projet de loi qui pourrait se produire dans la crise que le pays traverse en ce moment.

Les sept membres désignés sont MM. de Kerollon, Chesnelong, Boucher, Buffet, Oscar de Vallée, de Lamoignon et de Lamoignon. Les bureaux des trois groupes de gauche se sont réunis. Ils ont gardé le secret de leurs délibérations, et se sont engagés par serment à ne rien dire, mais tout le monde pense qu'ils ont examiné la question de la succession politique de M. Grévy. A droite comme à gauche, il y a unanimité pour reconnaître que M. Grévy ne saurait garder le pouvoir.

La séance est ouverte à 2 heures. M. Le Royer préside. Après l'adoption de trois projets d'intérêt local le Sénat reprend la discussion, commencée hier, du projet de loi relatif à la loi sur les Compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés. M. Guviont. — J'ai l'honneur de déposer un contre-projet dont voici la teneur essentielle : La rupture du contrat laisse subsister, nonobstant convention contraire, les droits éventuels acquis par l'employé, à raison de sa participation à une caisse de retraite, quel que soit d'ailleurs, le mode d'alimentation de cette caisse. Mes amendements ont pour but de donner de la sécurité aux ouvriers. Il faut encourager l'épargne, mais il faut surtout que l'ouvrier sache bien que son épargne ne sera pas perdue.

M. Chancelier. — La Commission pense que l'amendement de M. Guviont porterait atteinte à la liberté des conventions entre les parties, et le rapporte donc et s'en tient à sa rédaction. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Lamoignon, Guviont, Buffet, etc., il est procédé au vote. Le paragraphe portant que le long de services fait sans condition de durée, peut être rompu par la volonté de l'une des deux parties est adopté. La première partie du paragraphe portant que la participation peut être donnée à des intérêts, est également adoptée. — A la demande de M. de Hérédia, ministre des Travaux publics, l'amendement de M. Guviont est renvoyé à la Commission qui devra le modifier dans le sens du règlement ou le voter sur les réserves de Lyon et de l'Orléans.

Jeu à 5 h. 10. CHAMBRE DES DÉPUTÉS (De nos correspondants particuliers et par télégramme) Séance du 15 novembre. Présidence de M. Floquet, président. La suppression du trafic des acquits à caution des fontes. M. Aujame adresse une question au ministre du Commerce, au sujet du vote émis par le conseil supérieur du commerce sur la suppression du trafic des acquits à caution des fontes. Il demande s'il est exact que le ministre doive faire passer un décret dans ce sens. M. Dauterme répond qu'il est et soutient les conclusions du Conseil supérieur. M. Aujame demande de changer la question en interpellation. M. Dauterme, après beaucoup d'hésitation, fait passer la question en interpellation. L'interpellation est renvoyée à lundi prochain. L'administration des forêts. L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la répartition des communes et de l'Etat, en ce qui concerne l'administration des forêts. Le projet est adopté.

lative l'institution d'un prix pour la découverte d'un moyen pratique de déterminer dans les splendides la présence et la quantité des substances autres que l'alcool pur. L'urgence est déclarée. M. le comte de Colbert Laplace. — J'appuie la proposition mais je fais des réserves sur la question des grands usines de rectification. M. Gadault, rapporteur. — Il s'agit seulement de remettre à l'Institut le droit d'attribuer un prix. Le projet de loi est adopté.

La suppression des octrois. L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de loi de M. Yves Gayot, tendant à la suppression des octrois. La proposition est prise en considération. L'instruction criminelle. L'ordre du jour appelle la 1<sup>re</sup> délibération du projet de loi adopté par le Sénat relatif à l'instruction criminelle. L'urgence est déclarée. M. Floquet. — Le projet de la commission renferme des dispositions heureuses, mais il offre d'autres qui ne le sont pas au même degré.

Notre législation criminelle est surtout défectueuse par la situation fautive et modérée du jury d'instruction. M. Bortoloni-Lapierre. — Je demande le renvoi à jeudi. (Assentiment.) La séance est levée à 5 heures. NOUVELLES DU JOUR. M. Boyenval. Paris, 15 novembre. — Le *Soleil* prétend que la personne décorée, moyennant 30.000 fr., et citée hier par M. Laurent, serait M. Boyenval, grand industriel du Loiret. Il aurait remis à un syndicat de faillites le dossier pour poursuivre la restitution de la somme versée. M. Boyenval a été décoré sur ces entrefaites, mais il a oublié de retirer le dossier des mains du syndicat.

De son côté, on a vu un agent d'affaires qui aurait gardé les lettres les plus importantes annexées au dossier. Ces lettres ne sont pas encore saisies. M. Desmons s'est rendu, dans la soirée, au parquet, pour avoir la communication officielle du résultat de la perquisition du parquet. La conclusion de la journée de mardi. Paris, 15 novembre, 11 h. 58, soir. — Quelques mots suffiront pour analyser la journée.

Les scandales, la confusion des pouvoirs, les tiraillements ministériels et judiciaires, les déceptions, les déceptions, les déceptions, toutes les conséquences possibles. On doit s'attendre à de nouveaux et de plus grands événements. Tout cela a été conçu et dirigé par les gauches, trop vite, peut-être, au gré de quelques-uns de leurs chefs.

La révocation de M. Grignon n'est pas encore prononcée, mais elle ne saurait tarder. On parle de le remplacer par M. Cazelle, conseiller d'Etat, ancien directeur de la sûreté générale, lorsque M. Walleck-Rousseau était ministre de l'Intérieur. C'est un candidat de Ferry. A la Commission du Budget. Paris, 15 novembre, 10 h. s. — La Commission du Budget, après avoir entendu M. Florens, a maintenu la suppression de l'annulation au Vatican; elle a de nouveau supprimé les 2 millions de fonds secrets. M. Pichon a retiré sa démission.

Le départ de czar de Coppenhague. Coppenhague, 15 novembre. — Le czar partira de Coppenhague officiellement, jeudi prochain, 17 novembre. Le général Boulanger à Paris. Paris, 15 novembre, 11 h. 58. — On continue à s'occuper très peu du général Boulanger. Cependant, le général a reçu aujourd'hui, un certain nombre de députés. Les précautions sont toujours formidables. Les ministères de l'Intérieur et de la guerre.

L'état du Kronprinz. Berlin, 15 novembre. — Le *Moniteur Officiel de l'Empire*, annonce que le docteur Schmidt, a fait à l'Empereur le rapport suivant : « Après l'examen du larynx du prince impérial les médecins assemblés ont pu établir que le mal a pour cause la formation d'une nouvelle excroissance de nature maligne. » Cette excroissance fait saillie sous la corde vocale gauche et sous la paroi postérieure du larynx.

Les petits commencement d'exercice se montrent du côté droit. Le mal est jusqu'à présent local et n'est pas encore affecté à l'état général. Le danger de nouvelles excroissances réside dans l'augmentation progressive. Comme le prince impérial n'est pas décédé pour l'instant du larynx, il deviendra probablement nécessaire tôt ou tard, en raison des difficultés de la respiration de recourir à la trachéotomie.

Le rapport du médecin particulier intermédiaire Schrolller s'accorde entièrement avec ces déclarations. Des mesures sont prises pour qu'en cas de besoin un chirurgien habile se trouve à San Remo. heureux pour réussir avec lui comme je l'ai fait avec sa douce amie... Cane serait déjà pas si mal... S'ilôt congru, Flavien Mauroy mit ce projet à exécution. Il reforma la fenêtre et s'installa en un tour de main, il se jeta à corps perdu dans les profondeurs du parc, en ayant soin de longer la mare de clôture et de suivre la route qui l'avait mené une fois déjà à la petite porte que nous connaissons si bien.

Il n'avait point mal jugé... sa faction ne fut point longue... Il n'était pas là depuis plus de trois minutes qu'il perçut parfaitement le pas de Théodor Mindeau résonnant dans le sentier. Et de même que la baronne, Théodor sortit d'un coup de sa poche et ouvrit sans difficulté la petite porte. — Oh ! oh ! fit Flavien, ça se corse décidément de plus en plus... En un clin d'œil il grimpa sur la crête du mur où se trouvaient les touffes de lierre derrière lesquelles il avait déjà trouvé un abri.

Cette fois il n'avait pas besoin d'instrument d'appui pour dans sa descente. L'homme qui avait aperçu, l'homme à grande barbe, s'avança à la rencontre de Théodor Mindeau. Celui-ci lui parla d'abord quelques instants très courts, la grande barbe oscilla verticalement à diverses reprises, pour lui indiquer qu'elle avait parfaitement compris, puis Théodor et lui se séparèrent, chacun tirant de son bord, à grande vitesse, dans deux directions opposées. L'homme à la barbe descendait du côté de

L'enquête sur les tripotages Wilson. Paris, 15 novembre. — De nouvelles perquisitions ont dû être faites ce matin chez diverses personnes. On annonce que le rapport de M. Athalin, juge d'instruction, sur la question de la substitution des lettres Wilson dans l'affaire Caffarel-Limonzin est terminé.

Savoir la *Paris et la France*, ce rapport conclut au renvoi devant la chambre des mises en accusation de MM. Grignon, préfet de police, Goron, sous-chef de la sûreté, comme auteurs responsables de la substitution, ainsi que le renvoi devant la même chambre de M. Wilson. En ce qui concerne ce dernier, si la chambre des mises en accusation conclut en faveur des poursuites, M. Bouchez, procureur général, saisira le président de la Chambre d'une demande en autorisation.

La Chambre se prononcera et nommera une commission assisito, qui statuera définitivement s'il y a lieu ou non à poursuivre. Cette commission sera nommée et le rapport déposé dans les vingt-quatre heures. Le bruit court que M. Sineet, chez qui avait été touché le chèque de 10.000 francs versés par le baron Raymond Saillière à M. Wilson et produit par le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, va paraître ce jour-ci, pour arriver à savoir comment il a pu avoir ce chèque en sa possession.

Suivant la *France*, la dame chez laquelle on a dû faire une perquisition ce matin serait Mme la comtesse de Trochu. Après la *Paris*, il s'agit d'une sœur de la comtesse. Enfin l'*Echo de Paris* dit que la perquisition a eu lieu chez M. H. G. dont les relations intimes avec M. Wilson sont connues depuis longtemps. « M. Wilson et moi, M. Wilson s'est rendu chez M. Athalin, juge d'instruction. A 3 heures 35, Mme Limozzin et Lorenz étaient dans le couloir de M. Athalin. M. Wilson était encore chez M. Athalin. On lit dans *Paris* : « La Commission d'enquête pourrait demander à M. Wilson de se rendre à la direction des chemins de fer de l'Etat les dix ou douze permis temporaires en première classe qui lui sont délivrés chaque année, sous la rubrique « M. Wilson », et de se rendre avec les agents de la *Petite France* et de ses voyageurs de commerce chargés de procurer des abonnements à son journal. »

M. Wilson pourrait sans doute aussi lui expliquer combien il paie au Chemin de fer de l'Etat les permis en première classe pour un seul voyage, qu'il se fait aussi délivrer pour les besoins de son journal. « Si la commission d'enquête entendait MM. Houle, directeur de la *Petite France* de Tours, Halle et Garnier, inspecteur de journaux, Maffray, correspondant à Saumur, Micheli, correspondant à Niort, Moullien, correspondant à Angers, Richard, huissier correspondant à la Rochelle, Anquet et Foucher, rédacteur à Poitiers, elle acquiescerait la certitude que, de ce côté encore, l'Etat a subi des pertes considérables provenant d'un abus de confiance. »

Nous tenons par nos notes de journaux, correspondants de la commission, une carte permanente, ayant servi à un rédacteur de la *Petite France*. Le général Boulanger à Paris. Paris, 15 novembre. — Jusqu'à présent, les administrateurs du commandant du 13<sup>e</sup> corps d'armée n'ont pas encore fait de manifestation en sa faveur. Il faut constater de plus que le zèle et le dévouement des canotiers porteurs de drapeaux tricolores, qui vendent les journaux boulangistes, rue de Rivoli, n'ont aucun succès.

Le général Boulanger, sans faire attention aux cris de journaux, qui vendent toutes les publications favorables à l'ancien ministre de la guerre. Ce matin, le nombre des curieux devant l'hôtel du Louvre était plus nombreux que jamais. Le général Boulanger est sorti à pied à dix heures et demie. Quelques curieux ont crié : Vive Boulanger. Les Chambres de commerce. Paris, 15 novembre. — A la suite de l'interpellation de M. B. Zin, sur le congrès projeté des Chambres de commerce, congrès dont l'honorable sénateur a contesté la légalité, M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a répondu au Palais Bourbon à la Commission des Chambres de Commerce. La commission de M. M. de Lamoignon, Jules Ferry, Jouglot, Thellier de Poncheville, Rondeleux, etc., a décidé de détacher l'article 22 du projet de loi sur les Chambres de Commerce pour les questions d'intérêt commun. Cet article fera l'objet d'une proposition de loi qui sera émise et sera votée par le parlement.

Le Conseil supérieur de l'Agriculture est convoqué pour vendredi à l'effet de s'occuper de la question domaniale. L'Ascension de l'Ecole de Médecine. Paris, 15 novembre. — Vif a été cette nuit dans les quartiers Latins. Les élèves de l'Ecole de Médecine ont fait un grand feu de joie, dans le cabinet de M. le professeur Richet, situé au premier étage. Le feu, qui avait été allumé par un foyer de gaz servant à chauffer une étuve, a brûlé, grâce aux secours de l'assistance et autres matières inflammables qui s'y trouvaient enflammées, pris un grand développement.

La première alarme, les pompiers de la rue à Thionville, ont de la caserne de Peissy ainsi que ceux du boulevard de Port-Royal sont accourus. C'est qu'après deux heures du travail qu'ils ont pu se rendre maîtres du feu. Les dégâts s'élevaient à 100.000 fr. Le laboratoire de M. Richet et celui de physiologie ont été complètement détruits. Les cours sont momentanément suspendus. La politique italienne à l'égard du Vatican. Vienne, 15 novembre. — Mgr Salsmann, évêque de Sakmar, a pris la parole à la séance plénière de la Délégation hongroise pour déclarer qu'il s'agit de tout ou rien l'alliance italienne, mais qu'il ne saurait approuver la politique italienne des dix dernières années à l'égard du Pape, dont les intérêts ont été lésés. Finalement, l'évêque a exprimé l'espérance que le gouvernement hongrois trouverait un moyen d'être capable de donner satisfaction à tous les vœux légitimes.

Une explication importante de M. Andrieux. M. Pottier, ayant rencontré M. Andrieux dans les couloirs de la Chambre, lui dit : « Vous qui avez été préfet de police, dites-moi donc quel peut être l'auteur de deux vols et de la tentative de assassinat dont j'ai été victime ? »

Flavien Mauroy ne put résister à la tentation. Tout en feignant d'être très occupé à découper des crevettes, il prononça du bout des lèvres les paroles suivantes : « Une tarification conventionnelle. Il importe de mettre à un tarif qui s'abaisse, abusivement, il est vrai, sous l'ombre d'un traité, mais qui déjoue toute surveillance et qui achèverait à bref délai la ruine d'une des industries les plus importantes de notre région. »

Une association, dont les tendances libérales-économiques sont pourtant bien connues, la *Société pour la défense du commerce*, de Marseille, s'est émue de la question. L'un de ses membres a proposé un mémoire au sujet du traité franco-italien dans lequel il soutient le principe de la réciprocité absolue dans tout contrat international à intervenir. « Sans rien perdre, a-t-il dit, de la doctrine libérale-économique, la Société reconnaît qu'en l'état de la

M. Andrieux répondit sans aucune hésitation. « Ça pourrait bien être M. Levallant le directeur de la sûreté générale, qui a fait le coup. » « Mais, dit M. Pottier, il n'a pas d'agents à sa disposition. » « Je vous demande pardon, riposta M. Andrieux : comme directeur de la sûreté générale, à des agents et à la fois des fonds secrets, et avec de l'argent, on peut toujours trouver des gens pour les missions de ce genre. »

D'ailleurs, M. Levallant est coutumier du fait. Il aurait dernièrement envoyé à Londres des agents qui auraient pénétré de vive force dans le domicile d'un ancien fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, pour prendre chez lui certains papiers. Une pétition. Quel que soit le parti auquel s'arrêtera d'une part le président de la République, et d'autre part le Parlement, il est un arrêt souverain contre lequel il serait impossible de se pourvoir, c'est celui du sentiment public. Un courant formidable s'est établi et sa manifestation se produit sous la forme d'une pétition adressée aux membres du Parlement ayant pour objet la mise en accusation de M. Wilson, la démission de M. Grévy et l'égalité devant la loi.

Une nouvelle ascension de l'Arago. MM. Lhoeste et Mangot viennent de faire une nouvelle ascension avec le ballon *Arago*. Leur départ s'est effectué dimanche de l'aube à gaz de l'Azote. Une troisième personne accompagnait les deux aéronautes, M. Ernest Archéon, avocat à la cour d'appel de Paris. Lui n'a accompli qu'une partie du voyage au bout par un bazar, sans que l'aéronaute auquel il appartenait bien de voir la vie. Voici ce qu'il s'est passé : « En moins de trois heures, l'*Arago*, passant par un vent assez violent, se trouva au-dessus de Quillebeuf. A ce moment l'aérostat était un peu déformé et la pression de l'air, les aéronautes ressentant d'attendrir. L'opération s'effectua sans difficulté, et M. Archéon quitta le premier ballon. Mais une fois qu'il fut à terre, MM. Lhoeste et Mangot changèrent d'avis : « Nous sommes désemparés, dit-il, le vent est favorable; nous pouvons essayer d'opérer notre descente en Angleterre, parlons ! »

Et ils se séparèrent, laissant leur camarade, qui leur souhaita bonne chance. Depuis, on n'a pas eu de nouvelles de l'*Arago*, et on n'est pas sans inquiétude sur son sort. La manœuvre qu'il a faite près de Quillebeuf a été vue par les habitants, car on télégraphia la dépêche suivante à un de nos confrères : « Le *Le Havre*, 11. — Le ballon *Arago* a été vu, hier matin, à onze heures, au-dessus de la plaine de Saint-Aubin, près de Quillebeuf, venant de l'Est. » On crut un instant que les aéronautes allaient atterrir, et on les vit faire des signes qui restèrent incompréhensibles; mais, bientôt le ballon planait de nouveau dans les airs, et traversait la Seine, dans la direction de l'Ancerville.

On l'a aperçu pour la dernière fois à onze heures et demie, au-dessus de Harfleur, allant toujours vers l'Ouest. Un naufrage. — Plus de 350 victimes. Un transport de l'Etat le *Way-Loo*, parti le 10 septembre de Taiwanpou pour Kélong avec six cents cinquante soldats qui devaient être employés aux travaux du chemin de fer, s'est perdu le 15 à l'entrée du port de Makong (Pescadore), où il allait embarquer un général. Trois cents cinquante soldats et tous les Européens de l'équipage, sauf le second officier, ont péri dans ce naufrage.

Discours violents sur la tombe des anarchistes de Chicago. Chicago, 15 novembre. — Environ 6.000 personnes ont suivi au cimetière, qui est à plus de deux lieues de la ville, les restes des quatre anarchistes pendus vendredi. Une foule immense se pressait dans les rues, sur le parcours du cortège au milieu duquel les *insignes rouges* prédominaient. Les bères étaient recouvertes d'un drap de même couleur. Les discours prononcés sur la tombe ont été des plus violents : « Ici devant ces hommes assassinés, s'est écrié un des orateurs, jurez que vous vengerez ce crime que vous le ferez expier à ceux qui vous l'ont fait ! » La foule répondit : « Nous le jurons ! »

« Nous affirmons, continue l'orateur, que nous aurons le sang pour le sang; gardez présent à la mémoire le serment que vous venez de faire. Ne tremblez pas, soyez des hommes ! Ne soyez pas effrayés par les coups de feu; laissez-les tomber sur nous oppresseurs. » La cérémonie s'est terminée à la nuit. BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL. Le traité de commerce franco-italien. Nous continuons à enregistrer les délibérations relatives au traité de commerce franco-italien qu'ont prises les Chambres de Commerce françaises. Voici la conclusion du rapport envoyé au ministre par la Chambre de Commerce de Nantes : « En principe, votre commission est d'avis qu'il ne soit pas conclu avec l'Italie un nouveau traité qui traverserait la liberté économique de la France. Subsidiairement, et pour le cas où le gouvernement français enlèverait d'être entraver des négociations, nous vous proposons de demander que l'échéance de la nouvelle convention à intervenir ne dépasse pas l'année 1892, échéance des autres traités de commerce en cours. »

En ce qui concerne les tarifs à l'entrée des produits français en Italie, nous ne saurions admettre une augmentation des taxes sur les marchandises. « Pour ce qui est de la tarification des marchandises et produits d'Italie à leur introduction en France, nous ne voyons en dehors de l'immunité des riz et de la farine, plus aucune modification qui soit réellement profitable au commerce de notre circonscription. Mais nous demandons instamment qu'un assouplissement soit apporté à la tarification des marchandises conventionnelles. Il importe de mettre à un tarif qui s'abaisse, abusivement, il est vrai, sous l'ombre d'un traité, mais qui déjoue toute surveillance et qui achèverait à bref délai la ruine d'une des industries les plus importantes de notre région. »

Une association, dont les tendances libérales-économiques sont pourtant bien connues, la *Société pour la défense du commerce*, de Marseille, s'est émue de la question. L'un de ses membres a proposé un mémoire au sujet du traité franco-italien dans lequel il soutient le principe de la réciprocité absolue dans tout contrat international à intervenir. « Sans rien perdre, a-t-il dit, de la doctrine libérale-économique, la Société reconnaît qu'en l'état de la

### SECRET DU SQUELETTE

PAR GEORGES PRADEL

#### SECONDE PARTIE

#### L'AMOUR D'UNE ESPIONNE

#### VI. L'armoire fantastique

Le correspondant de la *Morgen* est venu peut-être lui offrir le secours de son bras... Hu... Comme tout cela me semble louche... Et dire que l'effacement est là-dedans... que mon pauvre Léo peut avoir tout son bonheur et le reste de sa vie compromis par cette femme qui s'accrochera à lui comme une pierre !... Théodor Mindeau avait pris congé de la baronne de Yankha dès qu'il avait vu Flavien Mauroy continuer à monologuer ainsi.

Cette assurance qui retentit comme la détonation d'une forte capsule dans le silence de la nuit, parvint à la fine oreille de la baronne qui, d'un bond, se précipita vers la fenêtre quelle ouvrit. Flavien n'était pas tombé, d'un bond il avait regagné la hauteur de la forte branche, et maintenant il se tenait immobile, ne perdant pas de vue la jeune femme qui lui apparaissait jusqu'à mi-corps, éclairée par la lumière de la lampe.

La baronne avait à la main un revolver. Elle l'avait armé... elle s'apprêtait à s'en servir. Réellement, Flavien ressentit une véritable frayeur... Le poignet froissé de la baronne semblait fort bien connaître le manement de l'arme. Fort heureusement pour notre ami, la jeune femme ne s'avisa point de s'occuper de ce qui pouvait se passer dans les branches du catalpa. Ce dont elle s'ingéniait, c'était des allées, des profondeurs des bosquets et des charmes.

On est dit que des masses feuillues allaient servir l'invisible ennemi qui menaçait sa vie. Et Flavien entendit finalement s'écrier d'une voix sourde : — C'est elle encore !... C'est la fille !... Le silence absolu de la nuit, l'immobilité complète de Flavien calmèrent certainement sa frayeur, car bientôt, après une inspection minutieuse des alentours, elle reforma soigneusement sa fenêtre. Longtemps encore, perché sur son arbre, Flavien Mauroy attendit. A vrai dire, sans s'en rendre compte, il regardait le revolver... Mais, enfin

la fenêtre demeura close, les doubles rideaux étant tirés, la lumière des lampes faisant place à la lueur vacillante d'une veilleuse, et se hasarda à descendre sans bruit de son perchoir. Et à peu de loup, avec de brèves précautions de voleur, ainsi qu'il le faisait lui-même, il fit par un regard son chemin.

Il se coucha, mais le sommeil ne vint pas. — Bon, faisait-il en se tournant et se retournant sur sa couche, me voici comme la baronne dont je ne me quaiis tout à l'heure. Puis l'agitation de la nuit aidant, la même question lui revenait au cerveau. — Qu'est-ce que Théodor Mindeau et la baronne pouvaient bien avoir à se dire. Très tard il s'endormit, et très tard aussi il parvint à se réveiller. Et comme il eût ouvert la première fois ses rideaux, il vit passer rapidement une ombre contre sa fenêtre. C'était celle de Théodor Mindeau. Il pouvait être onze heures moins le quart; cinq quarts d'heures par conséquent s'écouleraient avant de se lever.

Les correspondants de la *Morgen* d'ont de Vienne, tout en prenant des airs de promoteur indifférent, se dirigeant vers les profondeurs du parc. Il avait soin de jeter des regards circulaires autour de lui, pour s'assurer qu'il n'était point suivi. — Eh ! s'écria Flavien Mauroy, si la baronne lui avait donné par hasard une mission !... Ce n'est certainement pas dans les impossibilités des choses de ce monde !... Théodor, c'est certain, craint de rencontrer avec qui vive. En vain !... s'il jetait assez

heureux pour réussir avec lui comme je l'ai fait avec sa douce amie... Cane serait déjà pas si mal... S'ilôt congru, Flavien Mauroy mit ce projet à exécution. Il reforma la fenêtre et s'installa en un tour de main, il se jeta à corps perdu dans les profondeurs du parc, en ayant soin de longer la mare de clôture et de suivre la route qui l'avait mené une fois déjà à la petite porte que nous connaissons si bien.

Il n'avait point mal jugé... sa faction ne fut point longue... Il n'était pas là depuis plus de trois minutes qu'il perçut parfaitement le pas de Théodor Mindeau résonnant dans le sentier. Et de même que la baronne, Théodor sortit d'un coup de sa poche et ouvrit sans difficulté la petite porte. — Oh ! oh ! fit Flavien, ça se corse décidément de plus en plus... En un clin d'œil il grimpa sur la crête du mur où se trouvaient les touffes de lierre derrière lesquelles il avait déjà trouvé un abri.

Cette fois il n'avait pas besoin d'instrument d'appui pour dans sa descente. L'homme qui avait aperçu, l'homme à grande barbe, s'avança à la rencontre de Théodor Mindeau. Celui-ci lui parla d'abord quelques instants très courts, la grande barbe oscilla verticalement à diverses reprises, pour lui indiquer qu'elle avait parfaitement compris, puis Théodor et lui se séparèrent, chacun tirant de son bord, à grande vitesse, dans deux directions opposées. L'homme à la barbe descendait du côté de

la rivière, Théodor rentrerait précipitamment dans le parc. Et alors, toujours courant il regagnait le château, tout comme l'on sonnait la première cloche du déjeuner.

Il se tenait à une certaine distance du château, il ralentit son allure, s'éloignant le front s'élevait et lorsqu'il pénétra dans la salle à manger il put adresser un signe imperceptible à la baronne. Flavien Mauroy arriva à son tour sur ces entrefaites. Dans le chemin pavé d'enigmes où il s'était engagé, depuis le jour où quittant Paris, il s'était rendu en Angleterre, il se souvint de la recherche de Lanfressange, il avait fait un pas de plus.

Il se tenait à une certaine distance du château, il ralentit son allure, s'éloignant le front s'élevait et lorsqu'il pénétra dans la salle à manger il put adresser un signe imperceptible à la baronne. Flavien Mauroy arriva à son tour sur ces entrefaites. Dans le chemin pavé d'enigmes où il s'était engagé, depuis le jour où quittant Paris, il s'était rendu en Angleterre, il se souvint de la recherche de Lanfressange, il avait fait un pas de plus.

Flavien Mauroy ne put résister à la tentation. Tout en feignant d'être très occupé à découper des crevettes, il prononça du bout des lèvres les paroles suivantes : « Une tarification conventionnelle. Il importe de mettre à un tarif qui s'abaisse, abusivement, il est vrai, sous l'ombre d'un traité, mais qui déjoue toute surveillance et qui achèverait à bref délai la ruine d'une des industries les plus importantes de notre région. »

Une association, dont les tendances libérales-économiques sont pourtant bien connues, la *Société pour la défense du commerce*